

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 02/04/2026	L'an deux mil vingt six Le 08 avril à 20h00
DATE D'AFFICHAGE 09/04/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents :</u> Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoint. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés :</u> Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque
EN EXERCICE : 27	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laurence Roux
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 27	

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Bouchard, maire-adjoint délégué aux finances, présente les principaux postes de dépenses et de recettes du budget primitif 2026, en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est également présenté par fonctions dans les documents partagés avec les conseillers municipaux 12 jours avant la séance. Le tableau détaillé de l'ensemble des investissements prévus en 2026 est également évoqué, étant précisé que son contenu est appelé à être modifié par la suite.

Après le débat d'orientations budgétaires du 09 février 2026 et la réunion de la Commission finances du 12 mars 2026, il est proposé au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : **4 198 649,52 euros.**
- En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : **1 552 739,14 euros.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 de la commune par chapitre,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0



Le Maire

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_020-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026